

1

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE SAINT PAUL DE VARAX



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

5 2 0

ID : 001-210103834-20220607-20220601-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ELABORATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) PLAN MERCREDI (PM)

DE SAINT PAUL DE VARAX (Ain)

2022-2023-2024

Date de présentation du projet : mai 2022

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Mairie de Saint Paul de Varax

Adresse : 163, place Louis Jourdan - 01240 Saint Paul de Varax

Tél. : 04 74 42 50 13

Mise en œuvre du PEdT déléguée à une association : oui

Centre Social Mosaïque

Situé : 31 place des Ecoles - 01320 CHALAMONT

Noms et coordonnées des correspondants :

MAIRE : Mr Cédric MANCINI

Mail : maire@saintpauldevarax.fr

et

Adjointe au scolaire/périscolaire :

Mme Evelyne ABRAM-PASSOT

Mail : passot.evelyne01@orange.fr

Accompagnement à l'ingénierie par la Fédération départementale Les Francas de l'Ain

Sommaire

Le diagnostic	3
Présentation du territoire.....	3
Territoire concerné	3
Nombre d'enfants et jeunes concernés	3
Recensement des services proposés.....	4
Les établissements scolaires :	4
Organisation du secteur périscolaire	4
Articulation périscolaire/scolaire.....	5
Organisation du secteur extrascolaire	6
Les infrastructures communales disponibles.....	6
L'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques	6
Les besoins du territoire	6
Les besoins et envies du public	6
Les atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT	7
Les contraintes et freins du territoire	8
Articulation du PEdT avec les dispositifs existants sur le territoire	8
Le projet de territoire	9
Les objectifs	9
Les activités proposées dans le cadre du PEdT	10
Pilotage du PEdT.....	10
Les partenaires	10
Fonctionnement du comité de pilotage.....	10
L'évaluation du projet.....	11
Signataires du projet.....	15
Annexes.....	16
Annexe 1 : tableau actions des différentes associations	16
Annexe 2 : projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire - Plan Mercredi	16

Propos introductifs

Suite à la dissolution de l'Association Les Petites Canailles en juin 2020, la commune de Saint-Paul-de-Varax ne dispose plus d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire déclaré. Un PEdT avait été signé en 2015 pour une durée de 3 ans mais ne s'est pas vu renouvelé suite à l'arrêt des TAP.

L'équipe municipale nouvellement élue en mai 2021 a la volonté de remettre en place pour ses habitants une politique enfance et jeunesse au service de la réussite éducative, de l'épanouissement et du bien-être des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans. Elle souhaite proposer à chaque famille un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences des différents acteurs locaux partenaires, la complémentarité des temps éducatifs.

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de se coordonner de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et aspirations des enfants, plusieurs temps de concertation entre élus, avec les familles, les enfants et les jeunes ont été mis en place. La municipalité a délibéré pour instaurer un partenariat avec le Centre Social Mosaïque de Chalamont pour l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire prévue le 6 juillet 2022. De l'ouverture de ce centre a vu naître l'opportunité de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs et du tissu associatif local autour de l'écriture d'un nouveau Projet Educatif Territorial – Plan Mercredi.

Présentation du territoire

Territoire concerné

Le territoire concerné est l'ensemble de la commune de Saint-Paul-de-Varax, commune située dans la Communauté de Communes de la Dombes dans le département de l'Ain.

Elle est composée de 1583 habitants en janvier 2022, dont environ 25% de mineurs.

Nombre d'enfants et jeunes concernés

Nombre d'enfants scolarisés (année scolaire 2021-2022) : 186

Niveau maternelle : 57 (dont 0 moins de 3 ans)

Niveau élémentaire : 129

Niveau secondaire : 0

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) scolarisés :

4 plus 1 à la rentrée scolaire 2022/2023.

Recensement des services proposés

Les établissements scolaires :

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire :

École maternelle	1
École élémentaire	1
Établissement secondaire	0
Total	2

Organisation du temps scolaire sur notre commune : 4 jours

Le projet d'école est articulé autour de 2 axes :

Axe 1 : construire la continuité pédagogique et éducative des parcours de chaque élève :

- ⇒ Le règlement de l'école avec comme objectif de créer des repères fixes et sécurisants pour les élèves de la PS au CM2
- ⇒ La continuité des outils pédagogiques utilisés par les élèves de la maternelle à l'élémentaire en numération (porte-vue par cycle) et en étude de la langue (cycle 2 et 3)

Axe 2 : Développer la complémentarité avec les partenaires de l'école :

- ⇒ Harmoniser les pratiques avec le périscolaire

Les projets pour l'année scolaire :

- « Basket à l'école » : intervenant basket du Club de St André le Bouchoux
- Emprunt de valises pédagogiques auprès entre autres de la ludothèque de Châtillon-sur-Chalarnone : matériel de motricité maternelle, patins à roulette élémentaire + Playmobil langage, jeux Janod maternelle, smart game jeux stratégiques...
- Demande de permis piéton CE2 en cours auprès de la gendarmerie
- Demande d'une intervention autour des gestes qui sauvent pour les CM2 auprès de l'UDSP et du SDIS01 (pompiers)

Un nouveau projet d'école est en cours de réalisation pour la rentrée 2022/2023, qui nous sera communiqué en septembre 2022.

La commune dispose de 7 classes. Elles sont totalement refaites et adaptées pour mettre les enfants en sécurité. Les classes du rez-de-chaussée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2022 la commune a équipé et en cours d'équipement d'outils numériques de (2 tableaux numériques interactifs en maternelle « TBI », 8 ordinateurs et 8 tablettes pour les élèves en élémentaire, 1 ordinateur pour la direction puis une nouvelle imprimante pour les équipes pédagogiques).

Organisation du secteur périscolaire

Nombre de garderies périscolaires non déclarées	0
Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés	1 (début en septembre 2022)
Nombre d'enfants du territoire concernés par l'accueil périscolaires	Environ 130
Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) en périscolaire	4 + 1 à la rentrée 2022
Nombre d'encadrants intervenant sur ces accueils périscolaires	7 en roulement dont 3 ATSEM

Liste des activités périscolaires	Activités artistiques, manuelles, sportives et ludiques proposées par l'équipe d'animation + intervention ponctuelles d'autres acteurs locaux (voir tableau en annexe 1)
Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires	Salle d'accueil périscolaire Salle de restauration scolaire Salle de motricité de l'école maternelle Préaux et cours de l'école élémentaire Salle multifonctions et salle des fêtes Terrains de boules Terrains de foot City stade et différents espaces verts
Modalités d'accueil du mercredi (matin ou après-midi ou journée)	Accueil de 7h à 18h30 avec possibilité de venir en journée complète ou demi-journée
Liste des activités proposées le mercredi	Activités artistiques, manuelles, sportives et ludiques proposées par l'équipe d'animation + intervention ponctuelles d'autres acteurs locaux (voir tableau en annexe 1)

Mode d'inscription aux activités périscolaires

Les enfants pourront être inscrits aux activités de façon modulée. Certaines activités nécessiteront de s'inscrire par cycle notamment dans le cadre du Plan Mercredi.

La plupart des activités seront gratuites ou incluses dans les tarifs habituels de l'accueil périscolaires

Modalité d'information aux familles

Les familles seront conviées à une réunion d'information sur la présentation du nouveau PEdT en juin 2022. Elles seront ensuite informées régulièrement des activités proposées par les différents partenaires de ce PEdT (mairie, école, parents d'élèves, Centre social Mosaïque, associations du territoire) notamment par mail, sur les sites Internet, Page Facebook et panneaux lumineux de la Ville.

Le service de restauration

La commune dispose d'une cantine avec une capacité d'accueil de 104 enfants. Les repas sont livrés sur place par Bourg Traiteur. Ce temps méridien est encadré par une cantinière et 5 personnes au service et en surveillance à l'extérieur. Il y a un premier service pour les maternels puis une second pour les élémentaires.

Articulation périscolaire/scolaire

Le projet d'école (maternelle et élémentaire) sera réécrit en septembre 2022. Il sera mis en cohérence avec le PEdT. Certaines actions en milieu scolaire ont déjà été évoquées dans le travail d'élaboration du PEdT (voir tableau en annexe 1)

Un rapprochement entre les règlements intérieur de l'école, la cantine, le périscolaire et le centre de loisirs sera effectué.

Ci-dessous le planning semaine école maternelle

Légende :



Temps scolaire

Pause méridienne/repas

Activités périscolaires

Planning maternelle	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h00 / 8h20				
8h20 / 11h20				
11h20 / 13h20				
13h20 / 16h20				
16h20 / 18h30				
Planning primaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h00 / 8h20				
8h20 / 11h30				
11h30 / 13h20				
13h20 / 16h30				
16h30 / 18h30				

Organisation du secteur extrascolaire

Actuellement, la municipalité de St Paul de Varax, affiche une politique volontaire en ce qui concerne les activités extrascolaires des enfants de la commune tant au niveau culturel que sportif grâce à :

- Une structure municipale : la bibliothèque
- Un tissu associatif dense :
 - Associations sportives : Club de foot : La JSBD avec 46 enfants de 3 à 11 ans
Cours de danse : Sou des écoles avec 51 enfants de 3 à 11 ans
 - Associations culturelles : Cours de musique : La Boîte à Son avec 8 enfants de 6 à 16 ans
Cours de dessin : Les Petits Crayons avec 18 enfants de 5 à 14 ans

A partir de septembre 2022, sera mis en place un accueil de loisirs pendant une partie des vacances scolaires (7 semaines par an). Les modalités en seront les mêmes que pour les mercredis :

- Accueil de 7h à 18h30 avec possibilité de venir en journée complète ou demi-journée
- Activités artistiques, manuelles, sportives et ludiques proposées par l'équipe d'animation + intervention ponctuelles d'autres acteurs locaux (voir tableau en annexe 1). S'y ajouteront l'intervention de prestataires extérieurs au territoire ainsi que des sorties.

Les infrastructures communales disponibles

La commune dispose de :

- 1 salle multifonctions équipée de Wifi et de vidéoprojecteur
- 1 ancienne salle des fêtes dédiée désormais aux activités sportives
- 1 city stade
- 1 stade de foot comprenant deux terrains
- 1 terrain de boules
- Différents espaces verts

L'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques

Mise à part l'ancienne salle des fêtes, l'ensemble des infrastructures communales, scolaires, péri et extrascolaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

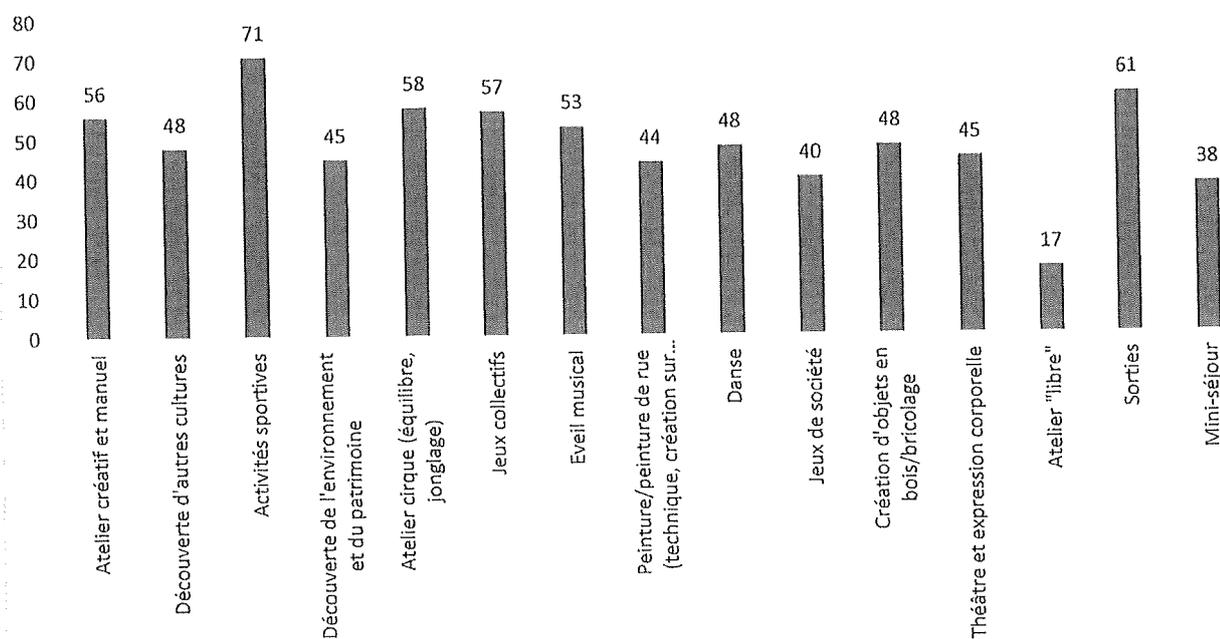
Les besoins du territoire

Les besoins et envies du public

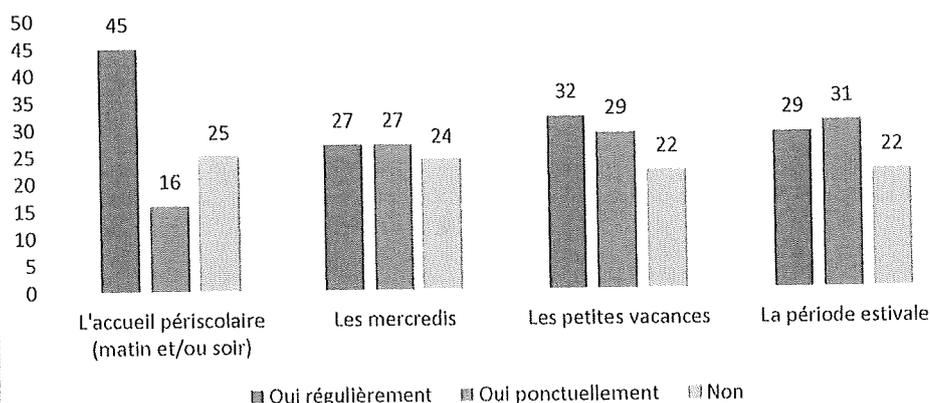
Pendant la phase de travail sur l'ouverture du nouvel accueil de loisirs et de la mise en place du PEdT-PM, un questionnaire a été distribué aux familles d'enfants scolarisés. Sur 129 familles consultées, 94 ont manifesté leur intérêt à l'ouverture d'un centre et ont répondu au sondage. Cette forte mobilisation a permis

de connaître les besoins et attentes des publics afin d'adapter au mieux l'offre sur le territoire dont voici la réponse à deux questions :

Que souhaiteriez-vous comme type d'activités sur les mercredis et vacances scolaires pour vos enfants?



Vos enfants fréquenteraient-ils la structure de loisirs?



Les atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT

Le territoire est situé en zone rurale à proximité de villes telles que Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes ou encore Chalamont. La commune est également reliée aux agglomérations de Bourg-en-Bresse, d'Ambérieu-en-Bugey et aussi de Lyon grâce à sa gare SNCF et ses lignes de bus.

La commune de Saint-Paul-de-Varax est riche de son tissu associatif dense, varié et dynamique.

Les territoires de Saint-Paul-de-Varax et de la Dombes sont riches de patrimoines culturels et naturels avec notamment les étangs de la Dombes, l'Église de Saint-Paul-de-Varax classée monument historique, et le musée Louis Jourdan. Le parc du Domaine de la Dombes est également source de richesse naturelle, touristique et ouvert au tissu associatif notamment au Sou des Ecoles avec qui il coopère fréquemment.

La salle multifonctions est un atout pour la commune car elle permet de mettre en place des espaces de rencontres, notamment avec les jeunes.

Aussi, la commune a investi pour la sécurité des enfants et des jeunes avec la réhabilitation de la salle de motricité de l'école maternelle et les travaux de la RD1083 (passage pour piétons, ralentisseurs).

Les contraintes et freins du territoire

La situation géographique de la commune fait qu'elle est excentrée et située sur plusieurs limites de zones territoriales (Com.Com. de la Dombes et Agglomération de Bourg-en-Bresse). La commune appartient à la Communauté de Communes de la Dombes mais dépend académiquement de Bourg-en-Bresse ce qui fait perdre le contact avec les jeunes et les éducateurs qui les suivent.

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants sur le territoire

Un Contrat Territorial Global est actuellement en cours de signature.

Le PEDT va se mettre en phase avec des actions ou dispositifs locaux existants ou à venir.
Voici les actions venant compléter les services existants :

- **Mise en place par la Communauté de communes de la Dombes**
 - Vacances sportives animées par un éducateur sportif pour les 10-17 ans, activités gratuites
 - BAFA citoyen organisé sur le territoire avec participation financière du SCEJ
 - Mercredis sportifs pour les 3-11 ans : animations multisports, sur inscription à l'année
 - Projet d'un cycle sur la commune, pour 2022-2023 : public 3-5 ans de 16h30 à 17h15 dans la salle réservée aux activités sportives.
 - Expérimentation « stages multisports » pour les enfants de 3-5 ans (pendant les vacances d'avril 2022) à raison d'1 heure par jour, sur 3 jours.
 - Intervention musique en temps scolaire (co-financé par la commune de St-Paul-de-Varax)
 - « Ronde des jeux » organisée par la Ludothèque de Châtillon-sur-Chalaronne en lien avec les bénévoles de la Bibliothèque de St-Paul-Varax, deux fois par an en avril et en novembre, moment de partage ludique très apprécié, entre parents et enfants autour de différents jeux.
- **Mise en place par la commune de St-Paul-de-Varax**
 - 10 sorties piscine annuelle à l'AQUA DOMBES « VERT MARINE » de Châtillon sur Chalaronne (56 enfants de l'école élémentaire soit 2 classes du cycle 3 en bénéfice).
 - Emprunt de livres auprès de la bibliothèque municipale pendant le temps scolaire, (classe de l'école maternelle et élémentaire en bénéfice) avec la possibilité aux enfants d'emmener les livres chez eux.
 - Activités gratuites pour les jeunes de 12-17 ans
Afin de créer du lien entre les élus et les jeunes de la commune, la commission Jeunes a organisé 2 sessions de VaraXgames :

- ⇒ Une première rencontre a été organisée en lien avec les Francas et le centre Social Mosaïque. Après-midi festif et ludique qui a permis aux jeunes de s'exprimer sur les attentes et leurs envies. Les élus ont également pu exprimer leur souhait de travailler pour et avec les jeunes.
- ⇒ Une deuxième session sportive a eu lieu 2 après-midis pendant les vacances d'avril 2022 avec l'intervention d'une éducatrice sportive de la communauté de Communes en présence d'élus. Le prochain objectif est d'impliquer les jeunes dans ces temps d'animation. Un groupe de volontaires est constitué. A terme, la mise en place d'un conseil municipal de Jeunes est envisagée.

Le projet de territoire

Les objectifs

L'équipe municipale s'est entendu sur les buts, les intentions, donnés au projet et à sa politique éducative. Sa préoccupation est l'épanouissement et le développement harmonieux des enfants et des jeunes, et celle-ci se décline en 3 axes :

Axe 1 : favoriser l'accès pour toutes et tous aux activités éducatives, culturelles et sportives en lien avec les acteurs locaux :

- ⇒ Mobiliser le tissu associatif local, les partenariats installés et à naître
- ⇒ Proposer un parcours de découverte d'activités variées mettant en valeur le territoire et ses habitants
- ⇒ Permettre l'accessibilité des actions à toutes et à tous, avec une attention plus particulière vers les publics à besoins spécifiques

Axe 2 : renforcer la qualité éducative et l'implication des familles

- ⇒ Articuler les activités éducatives périscolaires avec les apprentissages scolaires
- ⇒ Donner la priorité à un public en situation fragile
- ⇒ Favoriser l'implication des parents dans le fonctionnement, la pratique d'activités et les temps d'échanges parents/enfants et parents/parents

Axe 3 : développer les pratiques du bien vivre-ensemble, du respect de soi, des autres et de l'environnement

- ⇒ Proposer un cadre cohérent et sécurisant aux enfants en mobilisant ensemble les acteurs éducatifs du territoire et en articulant les différentes organisations
- ⇒ Eduquer à l'environnement et à la citoyenneté
- ⇒ Développer des formes variées de participation à la vie de la commune pour permettre à chacune et chacun de s'impliquer et prendre confiance

La mise en place de ces objectifs nécessitera une implication forte de l'ensemble des acteurs et une formation des personnes chargées de l'animation et l'encadrement des enfants.

- Dans le cadre de l'ouverture du centre de loisirs, la municipalité a souhaité former deux agents communaux à la formation BAFA dans le cadre du projet de « BAFA Citoyen » organisé avec la Communauté de Communes de la Dombes.
- Dans le cadre de gestion de la cantine, une formation des agents est également prévue courant de l'année scolaire 2022-2023 notamment par le biais de sessions de deux journées formatives organisées chaque année par la Communauté de Communes de la Dombes en lien avec Les Francas

- Une formation à l'accueil d'enfants en situation de handicap sera également réalisée au cours du PEdT. Une sollicitation du dispositif Loisirs Pour Tous 01 sera envisagé si le besoin est remonté par les équipes pédagogiques.

Les activités proposées dans le cadre du PEdT

En **annexe 1** le tableau présentant l'ensemble des acteurs impliqués dans le PEdT ainsi que les actions concrètes qu'ils ont choisi ensemble de mettre en place dans le cadre de celui-ci.

En **annexe 2** de ce document se trouve le projet pédagogique du nouvel accueil de loisirs périscolaire du mercredi, qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2022-2023, respectant les principes de la charte qualité du Label Plan Mercredi.

Pilotage du PEdT

Les partenaires

Partenaires institutionnels : Communauté de Communes de la Dombes, CAF, SDJES, DSDEN, MSA.

Partenaires associatifs : Bénévoles des associations suivantes :

ARESPAX (patrimoine local), Musée Louis Jourdan (la peinture), le Sou des Ecoles, la JSBD (club de foot), le Comité des Fêtes, le Club de l'Amitié (les petits crayons, le théâtre, la couture), l'AFL (soutien scolaire), la boîte à son (initiation musicale), les billes de clowns (association d'assistantes maternelles)

Autres partenaires : bénévoles de la bibliothèque municipale

Fonctionnement du comité de pilotage

Sa composition

- ✓ Représentants de la commune de St-Paul-de-Varax
- ✓ Représentant de l'accueil de Loisirs : Centre Social Mosaïque
- ✓ Représentants des Associations locales : Arespax, Musée Louis Jourdan, le Sou des Ecoles, la JSBD, Le Comité des Fêtes, le Club de l'Amitié, AFL, la Boîte à son, les billes de clowns
- ✓ Représentant de la Bibliothèque municipale
- ✓ Représentants des parents d'élèves
- ✓ Représentants de l'école
- ✓ Représentant de la Communauté de Communes Centre Dombes
- ✓ Représentants des partenaires institutionnels (CAF, DSDEN, SDJES, MSA)

Ses modalités d'organisation :

Réunion du COPIL au moins deux fois par an avec une évaluation des objectifs une fois par an.

L'évaluation du projet

L'évaluation se fera une fois par an.

Éléments prévus dans l'évaluation annuelle du PEDT en référence aux objectifs visés :

Axe 1 : favoriser l'accès pour toutes et tous aux activités éducatives, culturelles et sportives en lien avec les acteurs locaux :

⇒ Mobiliser le tissu associatif local, les partenariats installés et à naître

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de partenaires impliqués dans le PEDT	1- Plus de 7 = succès 2- 3 à 7 = satisfaisant 3- Moins de 3 = échec	Comptage
Critère quantitatif : Nombre de partenaires impliqués dans le comité de pilotage	1- Plus de 7 = succès 2- 3 à 7 = satisfaisant 3- Moins de 3 = échec	Comptage
Critère quantitatif : Volonté des partenaires de reconduire le projet chaque année	1- Volonté de tous = succès 2- Volonté de la moitié = satisfaisant 3- Aucun ne veut = échec	Comptage
Critère qualitatif : Satisfaction des partenaires dans le travail coopératif autour du projet	- Très satisfait - Satisfait - Peu satisfait - Pas satisfait	Questionnaire, échange avec chacun
Critère qualitatif : Une coopération existe entre les acteurs locaux	Les partenaires font davantage connaissance et montent de nouveaux projets entre eux	Observation direct, échange avec chacun
Critère qualitatif : Implication des partenaires dans le comité de pilotage	- Force de proposition - A participé - Simple observateur	Observation direct

⇒ Proposer un parcours de découverte d'activités variées mettant en valeur le territoire et ses habitants

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de cycles d'activités proposées aux enfants par an	1- Plus de 10 = succès 2- 5 à 10 = satisfaisant 3- Moins de 5 = échec	Comptage
Critère quantitatif : Nombre de cycles d'activités proposées aux enfants et animées avec les acteurs locaux par an	1- Plus de 5 = succès 2- 3 à 5 = satisfaisant 3- Moins de 3 = échec	Comptage
Critère qualitatif : Renforcement de la qualité éducative sur les temps d'animation périscolaires	Mise en place effective du Plan Mercredi et du respect de l'ensemble des critères ou presque de sa charte qualité	Suivi projet pédagogique et convention Label Plan Mercredi

Critère qualitatif : Le parcours de découverte d'activités proposé permet à des enfants de s'inscrire ensuite à des activités extrascolaires	Les enfants apprécient les initiations et souhaitent aller plus loin dans leur découverte et se perfectionner	Observation direct, échange avec chacun
--	---	---

⇒ Permettre l'accessibilité des actions à toutes et à tous, avec une attention plus particulière vers les publics à besoins spécifiques

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre moyen d'enfants par jour fréquentant l'accueil de loisirs périscolaire	1- Plus de 25 = succès 2- 15 à 25 = satisfaisant 3- Moins de 15 = échec	Comptage, registre de présence
Critère quantitatif : Nombre d'enfants à besoins spécifiques scolarisés fréquentant également l'accueil de loisirs périscolaire	1- Tous = succès 2- La moitié = satisfaisant 3- Aucun = échec	Comptage, registre de présence
Critère qualitatif : Tous les enfants de la commune peuvent être accueillis en prenant en compte leurs besoins spécifiques notamment ceux en situation de handicap	Investissement de la commune pour rendre accessible l'ensemble de ses infrastructures	Suivi de la mise en application de la loi 2006
Critère qualitatif : Les partenaires proposent des activités nouvelles	Les partenaires locaux proposent des activités nouvelles et innovantes	Observation direct, analyse des programmes, échange avec chacun
Critère qualitatif : Une attention particulière est portée aux familles à besoins spécifiques notamment ceux avec des enfants en situation de handicap	Satisfaction des familles et des enfants concernés	Questionnaire de satisfaction
Critère qualitatif : Formation des équipes pédagogiques	Les équipes sont en capacité de mettre en œuvre le nécessaire pour accueillir au mieux les enfants à besoins spécifiques	Suivi de l'équipe et des adaptations mises en place

Axe 2 : renforcer la qualité éducative et l'implication des familles

⇒ Articuler les activités périscolaires avec les apprentissages scolaires

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de projets organisés en lien entre les temps scolaires et périscolaires	1- Plus de 2 = succès 2- 1 à 2 = satisfaisant 3- Aucun = échec	Observation
Critère qualitatif : Les familles reconnaissent l'accueil de loisirs comme un lieu éducatif complémentaire à l'école	Les familles constatent le caractère éducatif des temps périscolaires et sont intéressées par ses projets et non pas que son mode de garde	Questionnaire de satisfaction

⇒ Donner la priorité à un public en situation fragile

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de familles qui n'inscrit pas son enfant à l'accueil de loisirs à cause du coût	1- Nombre en baisse sur 3 ans : succès	Sondage sur la fréquentation de l'accueil

	2- Nombre en hausse sur 3 ans : échec	
Critère quantitatif : Proportion des familles se situant dans les «3 premières tranches de QF	1- Nombre en baisse sur 3 ans : succès 2- Nombre en hausse sur 3 ans : échec	Statistiques
Critère qualitatif : Tous les enfants de la commune peuvent être accueilli sans distinction de revenu	Une gratuité ou une tarification progressive est proposée aux familles	Grille de tarification

⇒ Favoriser l'implication des parents dans le fonctionnement, la pratique d'activités et les temps d'échanges parents/enfants et parents/parents

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de parents impliqués dans le comité de pilotage	1- Plus de 3 = succès 2- 1 à 3 = satisfaisant 3- Aucun = échec	Comptage
Critère quantitatif : Nombre de parents participant à des activités et des temps d'échanges	1- Plus de 7 = succès 2- 3 à 7 = satisfaisant 3- Moins de 3 = échec	Comptage
Critère qualitatif : Les familles s'impliquent dans les actions	Les familles sont informées mais également invitées à prendre part au PEdT	Observation
Critère qualitatif : Les familles s'impliquent dans les actions	Des parents animent des activités et partagent leurs compétences	Observation

Axe 3 : développer les pratiques du bien vivre-ensemble, du respect de soi, des autres et de l'environnement

⇒ Proposer un cadre cohérent et sécurisant aux enfants en mobilisant ensemble les acteurs éducatifs du territoire et en articulant les différentes organisations

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère qualitatif : Mise en cohérence des règles de vie	Harmonisation entre les règlements intérieur de l'école, la cantine, les accueils périscolaire et extrascolaire	Règlements intérieur
Critère qualitatif : Articulation des organisations	Les partenaires travaillent ensemble pour proposer une cohérence éducative	Observation

⇒ Eduquer à l'environnement et à la citoyenneté

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre d'activités/projets en lien avec l'environnement proposées par an	1- Plus de 7 = succès 2- 3 à 7 = satisfaisant 3- Moins de 3 = échec	Suivi bilan projet pédagogique
Critère quantitatif : Nombre d'activités/projets en lien avec la citoyenneté proposées par an	1- Plus de 7 = succès 2- 3 à 7 = satisfaisant 1- Moins de 3 = échec	Suivi bilan projet pédagogique

Critère qualitatif : Des activités de sensibilisation à la transition écologique sont mises en place	Les enfants découvrent le tri des déchets, la récupération, la réduction du gaspillage alimentaire, la valorisation des produits locaux...	Suivi projet pédagogique
Critère qualitatif : Les habitants se sentent bien dans leur ville, notamment les enfants et les jeunes se sentent en sécurité et ont confiance	Le climat social dans la commune est paisible, pas ou peu de problèmes de harcèlement	Questionnaire satisfaction, échanges
Critère qualitatif : Les projets citoyens à destination des enfants et des jeunes ont un impact sur les incivilités naissantes	Baisse des incivilités constatée suite aux différentes sensibilisations	Observation

⇒ Développer des formes variées de participation à la vie de la commune pour permettre à chacune et chacun de s'impliquer et prendre confiance

Critères d'évaluation	Variables	Outils d'évaluation
Critère quantitatif : Nombre de jeunes participants aux VaraXgames	1- Plus de 20 = succès 2- 10 à 20 = satisfaisant 3- Moins de 10 = échec	Comptage
Critère qualitatif : Mise en place d'espaces de participation	Naissance d'un Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes	Suivi des projets
Critère qualitatif : Prise en compte de la parole des enfants et des jeunes sur les décisions qui les concernent	L'avis des enfants et des jeunes est pris en compte lorsque cela est possible	Suivi des projets

Signataires du projet

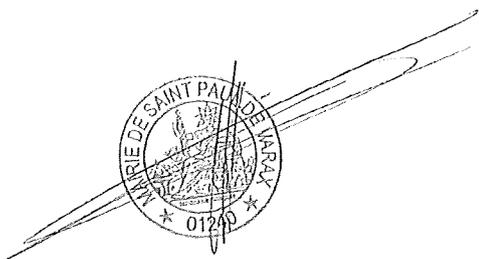
Durée du PEdT : 3 ans à partir de septembre 2022.
Si besoin modification du contrat par avenant : 1 an

Fait à SAINT PAUL DE VARAX, le 23 Mai 2022

Signatures :

La commune de Saint Paul de Varax,
Représenté par son maire,
Monsieur Cédric MANCINI

La directrice de la caisse d'allocations
familiales (CAF) de l'Ain,
Madame ROUS



La directrice académique des services de
l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Ain
Madame REMER

Le Centre social Mosaïque gestionnaire de
l'accueil de loisirs, représentée par sa
présidente,
Madame ROUX

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le



ID : 001-210103834-20220607-20220601-DE

16

Annexes

Annexe 1 : tableau actions des différentes associations

**Annexe 2 : projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire - Plan
Mercredi**